

CRITERES DE RECRUTEMENT DES MAITRES DE STAGE

- ✓ Exercer la médecine générale depuis au moins 3 ans en secteur libéral

- ✓ Adhérer à la charte du maître de stage

- ✓ Avoir une activité compatible avec l'accueil d'un stagiaire :
 - Un minimum de 50 actes par semaine
 - Un maximum de 30 actes par jour

- ✓ Attester d'une formation médicale continue régulière

- ✓ Avoir suivi une formation pédagogique initiale à la maîtrise de stage

- ✓ Recevoir un avis favorable du conseil départemental de l'Ordre des Médecins

- ✓ Recevoir un avis favorable du conseil du département de médecine générale et du conseil de la Faculté